



DEPARTEMENT DU
DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
BESANCON

CANTON D'ORNANS

COMMUNE DE TREPOT 25620 (INSEE 25569)

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 16 juin 2025

Délibération n° 16-2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le lundi seize juin à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la commune de TREPOT, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MOUGIN, Maire.

Objet :

DECLASSIFICATION D'UN BATIMENT PUBLIC (ECOLE PRIMAIRE) EN BATIMENT PRIVE.

Etaient présent(e)s : Mme Sophie BARTOLOZZI, Mme Nathalie BULLE, Mme Sabrina HANRIOT-COLIN, M. Stéphane HENRIOT-COLIN, M. Mathieu JUILLARD, Mme Stéphanie MILLET, M. Gérard MOUGIN, M. Denis PERROT, M. Pierre PROST, M. Didier TAILLARD.

Date & affichage de convocation :

10/06/2025

En nombre, les membres :

- en exercice : 13
- présents : 10
- ayant pris part au vote : 11
- ayant donné procuration : 1

Absent(e)s excusé(e)s avec procuration : M. Jean-Claude DOLE donne procuration à Mme Sabrina HANRIOT-COLIN.

Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Céline VUITTON, Mme Marine LATHELIER

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil, M. Stéphane HENRIOT-COLIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président déclare la séance ouverte.

La commune de Trepot est propriétaire d'un bâtiment où se situait les 2 anciennes salles de classes primaires au 2 rue de l'Ecole.

Suite au déménagement de ces 2 classes sur le site unique de Tarcenay-Foucherans, ces locaux font l'objet d'une étude en vue de leur aménagement, puis de la location à la MAM MAM'ZELLES Coccinelle.

Avant de pouvoir procéder à la location de ce bâtiment à titre privé, il convient de procéder à sa désaffectation, de prononcer le déclassement du domaine public (de ces 2 classes) afin que celles-ci soient intégrées dans le domaine privé communal.

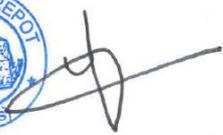
C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- Constaté la désaffectation des 2 salles de classes,
- Prononcer le déclassement de celles-ci du domaine public communal,
- Intégrer ces 2 salles dans le domaine privé communal
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voix POUR : 11 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en séance à Trepot les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard MOUGIN



The official stamp is circular with a blue border. The text 'MAIRIE DE TREPOT' is written along the top inner edge, and '(Doubs)' is at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with the letters 'R.F.' below it.